

Réforme du 1^{er} cycle : inquiétudes autour de la répartition des moyens et leur pérennisation

Paris - Publié le mardi 16 janvier 2018 à 18 h 17 - Actualité n° 110661

« Nous devons rassurer les jeunes et les familles sur le fait que les personnels, enseignants et administratifs, vont s'appliquer à faire sérieusement ce travail d'étude des dossiers et d'orientation. On peut penser ce qu'on veut de la réforme, mais quand il s'agit de l'avenir des jeunes, personne ne souhaite jouer avec. Je n'ai aucun doute sur l'engagement de chacun à ce niveau », déclare [François Germinet](#), président de l'[UCP](#) et de la commission formation et insertion professionnelle de la [CPU](#), à News Tank, le 15/01/2018.

La mise en ligne de Parcoursup, la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur, le 15/01/2018 à 11 h, suscite des tensions : motions votées dans des composantes, interruptions de [CFVU](#), tribunes publiées dans les médias, etc. Une motion présentée au [Cneser](#) du 16/01/2018 par le Sgen-CFDT, l'[Unsa](#) et la [Fage](#), estime que « les risques de dysfonctionnement sont importants : l'absence de hiérarchisation des vœux, le calendrier d'affectation vont générer d'énormes difficultés à la fois pour les services universitaires et pour les jeunes et leurs familles. »

Ces remontées critiques, alors que le projet de loi sera discuté au Sénat à partir du 24/01/2018, n'étonnent pas François Germinet. « Si certaines expriment une expression politique ou idéologique contre la réforme que je n'ai pas à commenter, la plupart se font écho du manque de moyens pour accompagner cette réforme. C'est aussi le constat que nous faisons à la CPU, et le message que nous voulons faire passer au gouvernement, à savoir qu'il faudra mettre des moyens supplémentaires dans le cadre du prochain budget 2019. Sans quoi nous n'allons pas y arriver ! ». Un avis repris dans une position de la [CP2U](#) publiée le 16/01/2018, et intitulée « Du temps et des moyens pour réussir la réforme de l'accès à l'université ».

Autre source d'interrogations : la répartition des 25 M€ supplémentaires prévus sur le budget 2018, alors que les établissements sont en phase de négociation avec leurs recteurs. Selon les informations de News Tank, la [Dgesip](#) a confirmé qu'ils seraient répartis en trois blocs :

- 12 M€ pour la prise en charge des surcoûts d'enseignement ;
- 7 M€ sur appels à projets pour de l'investissement ;
- 6 M€ pour financer les dépenses supplémentaires liées à la gestion des dossiers.

Or, pour le Sgen-CFDT, « de nombreuses questions restent en suspens ». Concernant le premier bloc, il interroge : « Est-ce cette enveloppe qui doit servir à financer les augmentations de capacité d'accueil ? Et en particulier à financer les créations de postes ? ». Le syndicat de-

mande à ce qu'un bilan « soit présenté aux représentants des personnels dans les territoires et au Cneser ».

La répartition des moyens discutée dans les académies

Au total, 25 M€ doivent être répartis entre les établissements pour mettre en œuvre la réforme de l'accès au premier cycle. C'est le recteur qui est chargé de répartir ces moyens sur son territoire à partir d'une enveloppe qu'il a reçue.

« À Versailles nous nous sommes réunis pour faire l'état des lieux des filières en tension notamment, et voir comment on allait pondérer ces moyens par rapport à la hausse des capacités d'accueil. Les établissements attendent la proposition finale de leur recteur, nous devrions être fixés d'ici la semaine prochaine », précise François Germinet.

Mais selon lui, « toutes les académies ne vont pas faire le même effort ».

Le manque global de moyens dénoncé

« Force est de reconnaître que la CPU n'a pas été suffisamment entendue au moment de l'élaboration de la loi de finances 2018. Pour être capable d'accueillir à la rentrée prochaine des étudiants encore plus nombreux, et pour mettre en place partout les parcours personnalisés destinés à mieux les accompagner et à favoriser la réussite, notamment des plus fragiles, un soutien à la hauteur des ambitions affichées est requis », écrit la CP2U dans une position publiée le 16/01/2018.

Elle alerte « d'ores et déjà le gouvernement sur l'impérieuse nécessité que le projet de loi de finances pour 2019, et ceux des exercices suivants, soient réellement au niveau des ambitions d'une telle réforme, ainsi que de l'attente des élèves et de leur famille pour un enseignement supérieur toujours plus performant. »

Pour le Sgen-CFDT, « avec le plan de financement de la réforme annoncée par la ministre, nous sommes loin du milliard d'euros nécessaires pour l'ensemble de l'ESR. Cependant, les 950 M€ prévus sur 5 ans pour financer la réforme du premier cycle constituent un premier pas dont on peut se féliciter. Ce qui n'interdit pas de continuer à revendiquer 1 Md€ pour l'ensemble de l'ESR ».

Crainte de dysfonctionnements

Dans sa position, la CP2U affirme que, « très concrètement, les équipes pédagogiques et administratives vont devoir déployer des efforts et des moyens importants pour s'appropriier l'outil Parcoursup et gérer des flux de dossiers certes variables d'une filière à l'autre, mais parfois considérables. »

Pour les syndicats Sgen, Unsa et Fage, ce sont les attendus qui posent question :

« Les attendus nationaux déclinés en attendus locaux sont rédigés dans la précipitation et sans consultation réelle des enseignants et étudiants concernés, ni cadrage national voire cadrage au sein d'un même établissement. Ceux-ci vont pourtant être déterminants pour l'accès des bacheliers aux formations post-bac et pour les réorientations des étudiants en cours de Licence », écrivent-ils dans leur motion.

Quant aux parcours d'accompagnement personnalisés que les universités doivent proposer aux étudiants qui n'auraient pas le niveau, dans le cadre du « oui si », leur mise en place « est largement remise en cause pour cette rentrée 2018, puisqu'ils ne sont toujours pas organisés et que les moyens matériels, humains et financiers ne sont pas suffisants pour permettre aux universités de se les approprier. »

« Redemander aux élèves d'ordonner leurs vœux n'a pas de sens » (François Germinet)

La mise en ligne de Parcoursup le 15/01/2018 a montré l'ajout d'une rubrique préférences que les candidats devront remplir. Elle ne sera pas communiquée aux établissements, mais « pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission ».

À ce propos, François Germinet indique ne pas avoir été mis au courant avant. « Je n'en vois pas l'intérêt. La mise en place de cette nouvelle plateforme reposait justement sur le principe de dire qu'on ne hiérarchise plus ses vœux, pour éviter les logiques de stratégie. Si on redemande aux élèves d'ordonner leurs vœux, soit c'est pour permettre d'accélérer l'algorithme, soit c'est à titre indicatif, et dans les deux cas, cela n'a pas beaucoup de sens que les établissements n'en soient pas informés ».

La « déconnexion » avec la réforme du bac

Stéphane Leymarie, secrétaire national de Sup'Recherche, souligne devant le Cneser « la déconnexion des deux réformes en cours [celles du 1^{er} cycle et celle du bac] qui prospèrent indépendamment l'une de l'autre, ce qui tend à démontrer que le continuum Bac-3 / Bac+3 est voué à ne rester qu'un slogan ».

Dans leur motion, les syndicats « regrettent vivement que le Cneser n'ait pas été associé à la mission Mathiot, sur la réforme du baccalauréat et de l'enseignement au lycée, 1^{er} grade du supérieur ».

Ils formulent deux préconisations :

- « travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- articuler l'entrée du supérieur avec le fonctionnement du bac, diplôme national et premier grade universitaire, dont le Cneser doit être saisi en cas de réforme. »

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »